CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR RICHOND (de la Haute-Loire),

Pour provoquer un prompt rapport sur la mise en jugement des conspirateurs, traîtres et dilapidateurs.

Séance du 17 messidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

EST-IL rien de plus évident que la conspiration que votre concert et votre énergie ont déjouée dans les journées des 28, 29 et 30 prairial? est-il un seul dé-

partement qui n'ait applaudi aux grandes mesures que vous avez prises? est-il une commune qui ne reclame la mise en jugement des triumvirs jouissant encore de la liberté dont ils vouloient à jamais priver la France?

Quoi! quand de toute part des adresses énergiques vous demandent la prompte et sévère punition des coupables; quand du nord au midi, de l'est à l'ouest, le brigandage organisé atteste l'existence d'une conspiration aussi vaste que fortement combinée; quand les républicains tombent chaque jour sous les poignards des royalistes; quand nos places fortes, sans vivres comme sans munitions, sont honteusement livrées à nos barbares ennemis; quand la trahison et la dilapidation énervent de toute part le corps politique; quand le peuple demande vengeance, vous pourriez encore ajourner le grand exemple que vous devez à la France! vous pourriez, par l'impunité, approuver tacitement ce systême réacteur qui, en nous privant chaque jour de nombreux patriotes, augmente les forces des contre-révolutionnaires, et porte le désespoir dans l'ame des amis sincères de la liberté! Non, je ne le pense pas, représentans du peuple: les fruits de la victoire du 30 prairial sont à jamais perdus pour la République, si vous ne vous hâtez de poursuivre à outrance, et de mettre en jugement, d'après les formes constitutionnelles, les conspirateurs qui, abusant de leur grand pouvoir, ont conduit la liberté sur les bords de l'abyme. Le moment où nous sommes est favorable, sans doute; mais il est

peut-être unique..... Sachons donc mettre à profit l'heureuse circonstance où nous nous trouvons. . . . . . Prouvons au peuple que nous avons l'honneur de représenter, que nous tenons, après la souveraineté, le premier rang dans la patrie; que tous les pouvoirs se mettent à leur place; qu'ils se respectent dans les degrés de leur hiérarchie, qu'ils se souviennent toujours que vous les surveillez, et que les tribunaux sont là pour faire justice de leur conjuration.

Favoriser le crime, c'est le chemin du trône ou de l'échafaud; poursuivre les dilapidateurs, les fripons, c'est celui de la gloire et de la stabilité de la constitution de l'an 3. Entreprenons donc ce grand œuvre; réveillons toute notre énergie, qu'un succès momentanée semble avoir fait retomber dans un état de léthargie; songeons que nous avons besoin de toute la confiance du peuple, qu'un Directoire prévaricateur nous avoit aliéné; songeons que nous n'obtiendrons de lui de l'argent, des armes et du courage, qu'en lui donnant une garantie assurée que les conspirateurs et les dilapidateurs seront de suite mis en jugement.

Eh quoi! nous hésiterions sur la punition du crime, nous pourrions encore balancer de retirer du cahos cet esprit public entièrement perverti? Non, la représentation nationale a deux garans de cette possibilité, son énergie et son accord avec le Directoire régénéré. Que ces deux grands pouvoirs marchent donc d'un pas ferme et égal vers une restauration complète; retrempons les ames républicaines

dans le creuset de l'esprit public de 1789; ramenons tous les principes à leur véritable sens, et bientôt la République sera tranquille et heureuse.

Que la masse des citoyens pure, simple, altérée de bonheur et amie de la liberté, reçoive protection et justice. C'est ce peuple vertueux qui a tant de fois versé son sang pour l'affermissement de la République, qui en imposera aux ennemis du dedans, s'il est par vous fortement soutenu, et s'il se pénètre une fois que les lois que vous rendez seront sévèrement exécutées, que les fonds qu'il vous donne si généreusement seront utilement employés à lui garantir la stabilité du pacte social qu'il a juré de défendre. Qu'au contraire ces hommes artificieux qui persécutent le patriotisme et qui abusent de vos lois pour tromper l'opinion publique, que ce peuple de fripons, d'étrangers, de contre-révolutionnaires hypocrites, qui se place sans cesse entre le peuple confiant et les représentans pour tromper l'un et calomnier l'autre, pour tourner contre l'esprit public les lois les plus salutaires, soit principalement surveillé, ou plutôt forçons-le au silence par la sagesse de nos mesures, et ne lui laissons aucun prétexte de médire en poursuivant le crime et ses factions, en faisant rendre gorge à ces sangsues publiques qui affichent un luxe insolent, et qui ont joui jusqu'ici d'un brevet d'impunité.

Oui, je vous le répète, représentans du peuple, vous ne parviendrez à relever l'esprit public, à récupérer l'affec-

tion nationale, qu'en donnant un grand exemple de justice et de sévérité. Eh quoi ! pensez-vous que, si la victoire fût restée aux triumvirs dans les dernières journées de prairial, ils eussent borné leur triomphe à vos démissions ? Non, sans doute : vous connoissez le supplice qui vous étoit réservé ; et quand de toute part les faits et les écrits attestent une vaste conspiration, vous pourriez, vous, représentans d'un grand peuple, ajourner plus long-temps le jugement des coupables ! Non, vous remplirez la sublimité de votre mandat. La République vous le commande, le peuple souverain vous l'ordonne ; j'en jure par votre énergie, par votre amour constant pour la justice, la patrie sera vengée. Vous êtes investis de la puissance nationale ; marchez donc d'un pas rapide et ferme vers le bonheur public : vous serez puissamment soutenus par les républicains nombreux de l'intérieur, et par le triomphe des armées, qui vont bientôt reprendre le sentier de la victoire, sous le commandement de généraux intelligens et patriotes, et d'après de nouveaux plans de campagnes, médités par un Directoire exécutif qui a toute notre confiance.

Je demande, en conséquence, que toutes les pièces et renseignemens transmis à la commission des onze, dans les journées des 28, 29 et 30 prairial dernier, et qui devoient servir à dresser, de conformité à l'article 270 de la constitution, l'acte d'accusation des triumvirs Directoriaux, soient de suite renvoyées à la commission que vous venez de former

dans la séance du 14, pour qu'elle vous fasse un prompt rapport sur les moyens à prendre pour mettre en jugement les conspirateurs, ainsi que leurs fauteurs et complices.

Nota. La proposition a de suite été adoptée sans réclamation.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.